Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGUV)

Mises à jour le 12 octobre 2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (les « **Conditions Générales** » ou les « **CGUV** ») sont conclues avec Regular Finance SAS (ci-après « **Regular** »), société par actions simplifiée au capital de 2.536.269,14 €, dont le siège social est situé 41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 849 355 565.

Pour opérer le Compte Regular, Regular est agréée comme Prestataire de services sur crypto-actifs (« **PSCA** ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») sous le numéro A2026-030 pour fournir les Services sur Crypto-actifs suivants : (i) la conservation et l'administration de crypto-actifs pour le compte de clients, (ii) l'échange de crypto-actifs contre des fonds, (iii) la fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients, (iv) la gestion individualisée de portefeuille de crypto-actifs pour le compte de clients, et (v) la fourniture de conseils individualisés en crypto-actifs.

La version en vigueur des CGUV est accessible à tout moment sur le site www.regular.eu (le « **Site** ») dans la rubrique « Support » ainsi que sur l'application mobile disponible sur iPhone, iPad et Android (l' « **Application Mobile** »).

Conformément aux dispositions des articles 75 et 82 du Règlement (UE) 2023/1114 relatif aux marchés de Crypto-actifs (« **Règlement MiCA** »)[1], Regular précise avoir, préalablement à la fourniture du service de Conservation et d'administration de Crypto-actifs pour le compte de clients et du service de fourniture de services de transfert de Crypto-actifs pour le compte de clients, par le biais de l'acceptation et de la signature des présentes Conditions Générales par le Client concerné, informé et conclu les conventions écrites fournies en **Annexes 1 et 2**.

[1] Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs.

1. Champ d'application

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGUV et les avoir acceptées en les signant électroniquement *via* le dispositif de signature qualifiée de DocuSign. Ces CGUV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur sur le Site et/ou l'Application Mobile à la date d'utilisation des Services.

2. Objet des CGUV

Regular a développé une offre unique intitulée le Compte Regular, qui permet à ses Clients d'acquérir des actifs matérialisant une position au sein d'un protocole de finance décentralisée (DeFi), notamment dans le cadre de mécanismes d'apport de liquidité, de dépôt, de prêt/emprunt ou de staking (« **LP Tokens** ») dans le but de générer un rendement (le « **Compte Regular** »).

Ces LP Tokens sont conservés et utilisés par Regular, conformément au mandat de gestion (« **Contrat de Mandat** ») confié par le Client, dans le cadre de mécanismes de rendement opérés par des protocoles de finance décentralisée (DeFi), notamment de fourniture de liquidité, de dépôt, de prêt/emprunt ou de staking afin de générer un rendement au bénéfice des Clients.

Les présentes CGUV définissent les conditions d'utilisation des Services Regular :

- Ouverture d'un compte de placement dénommé Compte Regular,
- Possibilité d'acheter des LP Tokens sur son Compte Regular et de retirer des fonds à tout moment.

La fourniture des Services Regular par Regular suppose la fourniture de Services sur Crypto-actifs au sens du Règlement MiCA.

3. Définitions

Blockchain : comparable à un grand livre comptable public, pseudonymisé et infalsifiable, la Blockchain est la technologie de stockage et de transmission d'informations à coût minime, sécurisée, transparente et fonctionnant sans organe central de contrôle, conçue de sorte que chaque bloc de transactions contienne le hash produit à partir du bloc précédent, et utilisée par les monnaies numériques. Par extension, une Blockchain désigne une base de données sécurisée et dite distribuée, car partagée par ses différents utilisateurs, contenant un ensemble de transactions dont chacun peut vérifier la validité.

Client : personne physique ou personne morale ayant souscrit les présentes CGUV lui permettant d'accéder aux Services Regular.

Compte Client : ensemble des ressources informatiques attribuées à un Client, lui permettant notamment d'ouvrir une session d'accès à son Espace Personnel.

Compte Regular : désigne le compte ouvert par un Client et lui permettant d'acquérir contre des fonds des LP Tokens afin de générer du rendement. Ces LP Tokens sont conservés par Regular et utilisés, conformément au Contrat de Mandat, dans le cadre de mécanismes de rendement opérés par des protocoles de finance décentralisée (DeFi), notamment de fourniture de liquidité, de dépôt, de prêt/emprunt ou de staking, afin de générer un rendement au bénéfice des Clients.. Le Compte Regular permet ainsi au Client de percevoir des intérêts sur la somme placée, dont le montant est mis à jour toutes les 24 heures.

Conservation : désigne le Service sur Crypto-actifs permettant (i) au Client de consulter en temps réel son Portefeuille Personnel du Compte Regular et (ii) à Regular d'assurer le Service sur Crypto-actifs de conservation et l'administration de Crypto-actifs pour le compte de Clients sur le Wallet Regular pour la gestion du Compte Regular. Le Service sur Crypto-actifs de Conservation est assuré par Regular pour le compte de son Client.

Consommateur : désigne un consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Non-professionnel : désigne toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Professionnel : désigne toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Contrat de Mandat : désigne le contrat de mandat de gestion individualisée de portefeuilles de crypto-actifs par lequel le Client donne un mandat général de gestion de son Portefeuille Personnel à Regular, conclu séparément des présentes CGUV, sous la forme d'un Mandat de Gestion Particulier ou d'un Mandat de Gestion Entreprise selon la qualité du Client.

Crypto-actifs : désigne toute représentation numérique d'une valeur ou d'un droit pouvant être transférée et stockée de manière électronique, au moyen de la technologie des registres distribués ou d'une technologie similaire.

DeFi : désigne des protocoles informatiques de la finance décentralisée (en anglais *Decentralized Finance*) développés sur la technologie Blockchain et auxquels Regular a recours dans le cadre des Services sur Crypto-actifs.

Données : désigne l'ensemble des données relatives au Client, à son Compte Client et à son utilisation des Services Regular, notamment les Données d'Accès, les Données d'Identification et les Données Personnelles.

Données d'Accès : désignent les identifiants et mots de passe correspondants, éventuellement associés à un protocole d'authentification forte permettant au Client de se connecter à son Compte Regular.

Données d'Identification : désignent les données permettant au Client d'accéder à son Espace Personnel, composées d'une adresse e-mail et d'un mot de passe.

Données Personnelles : désignent toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, notamment, lorsque le Client est une personne morale, à ses représentants, dirigeants, personnes habilitées, salariés ou bénéficiaires effectifs.

Espace Personnel : environnement individualisé, accessible par le Site et l'Application Mobile et dédié à l'utilisation des Services Regular.

Filleul : Client parrainé par un autre Client pour ouvrir un Compte Regular.

Mandat de Gestion Particulier : désigne le Contrat de Mandat conclu entre Regular et un Client personne physique dans le cadre du Service de Gestion, dont les termes et conditions, notamment relatifs aux modalités de gestion, de rémunération, de reporting et de résiliation, font l'objet d'une convention signée séparément des présentes CGUV.

Mandat de Gestion Entreprise : désigne le Contrat de Mandat conclu entre Regular et un Client personne morale dans le cadre du Service de Gestion, dont les termes et conditions, notamment relatifs aux modalités de gestion, de rémunération, de reporting et de résiliation, font l'objet d'une convention signée séparément des présentes CGUV.

Monnaie Fiat : désigne une monnaie ayant cours légal gérée par une Banque centrale et contrôlée par un État. A défaut de précision, la Monnaie Fiat est l'euro.

Parrain : Client ayant parrainé un Filleul afin qu'il ouvre un Compte Regular.

Portefeuille Personnel : désigne un portefeuille virtuel permettant au Client de consulter le solde des Crypto-actifs détenus en temps réel sur le Site ou l'Application Mobile. Le Client comprend que le portefeuille auquel il a accès n'est pas le Wallet Regular mais un portefeuille virtuel n'ayant pas de clef cryptographique privée.

Profil Investisseur : désigne le profil déterminé par Regular à l'issue du Questionnaire Investisseur, reflétant les connaissances et l'expérience du Client en matière d'investissement et de Crypto-actifs, ses objectifs d'investissement, son horizon de placement, ses besoins de liquidité, sa tolérance au risque, sa situation financière et sa capacité à supporter des pertes.

Lorsque le Client est une personne morale, sa situation financière, sa capacité à supporter des pertes, ses objectifs d'investissement, son horizon de placement, ses besoins de liquidité et sa tolérance au risque sont appréciés au niveau de la personne morale, tandis que les connaissances et l'expérience sont appréciées auprès de la ou des personnes physiques chargées de prendre les décisions d'investissement pour son compte.

Protocole de rendement : désigne les protocoles de la finance décentralisée qui permettent de générer des rendements.

Questionnaire Investisseur : désigne le questionnaire permettant de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation des connaissances et de l'expérience du Client en matière d'investissement et de Crypto-actifs, de sa situation financière, de sa capacité à supporter des pertes, de ses objectifs d'investissement, de son horizon de placement, de ses besoins de liquidité et de sa tolérance au risque.

Lorsque le Client est une personne morale, le Questionnaire Investisseur recueille séparément les informations relatives à la personne morale et celles relatives aux connaissances et à l'expérience de la ou des personnes physiques chargées de prendre les décisions d'investissement pour son compte. À partir des informations ainsi recueillies, Regular détermine le Profil Investisseur du Client.

Regular : société par actions simplifiée au capital de 2.536.269,14 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 849 355 565, dont le siège social est situé 41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS.

Représentant Habilité : désigne toute personne physique disposant des pouvoirs nécessaires pour représenter un Client personne morale, conclure les présentes CGUV et le Contrat de Mandat en son nom et effectuer les opérations autorisées sur son Compte Regular.

Services Regular : désigne l'ensemble des services proposés par Regular pour son produit dénommé Compte Regular.

Service de Conseil : désigne le service de fourniture de conseils individualisés en Crypto-actifs au sens du Règlement MiCA, fourni par Regular après la signature des présentes Conditions Générales et du Contrat de Mandat, mais préalablement à l'activation du Service de Gestion et à tout placement de Crypto-actifs, tel que décrit à l'article 6 des présentes.

Service de Gestion : désigne le service de gestion de portefeuille de Crypto-actifs pour le compte de clients au sens du Règlement MiCA, fourni par Regular dans le cadre du Compte Regular sous mandat de gestion discrétionnaire et individualisée, conformément au Contrat de Mandat et tel que décrit à l'article 6 des présentes.

Services sur Crypto-actifs : les services sur crypto-actifs fournis à travers le produit « Compte Regular », tels que détaillés à l'article 6. ci-après, et plus précisément (i) la conservation et l'administration de crypto-actifs pour le compte de clients, (ii) l'échange de crypto-actifs contre des fonds, (iii) la fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients, (iv) la gestion individualisée de portefeuille de crypto-actifs pour le compte de clients, et (v) la fourniture de conseils individualisés en crypto-actifs.

Site : désigne www.regular.eu

Stablecoin : un crypto-actif indexé sur un sous-jacent dit "stable", comme l'euro ou le dollar (comme l'EURC ou l'USDC). On dit qu'il est stable parce que sa volatilité ne dépend pas de celle du marché des Crypto-actifs, mais de celle de son sous-jacent.

Stratégie d'Investissement : désigne la stratégie d'investissement déterminée par Regular à l'issue de l'évaluation d'adéquation, sur la base du Profil Investisseur du Client, et applicable à son Portefeuille Personnel.

Wallet Regular : désigne un portefeuille électronique permettant à Regular de stocker et d'assurer la Conservation des Crypto-actifs pour le compte des Clients.

4. Accès aux services

4.1. Inscription – conditions

Préalablement à toute utilisation des Services Regular, le Client doit se rendre sur le Site www.regular.eu et suivre la procédure permettant de créer son Compte Client.

Les informations et pièces justificatives demandées varient selon que le Client est une personne physique ou une personne morale.

Lorsque le Client est une personne physique, il lui est notamment demandé de fournir :

- ses nom et prénom ;
- sa date et son pays de naissance ;
- sa nationalité ;
- son adresse postale ;
- son adresse électronique et son numéro de téléphone ;
- les informations relatives à sa situation professionnelle, à ses revenus et à son patrimoine net ;
- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, telle qu'une carte nationale d'identité ou un passeport ;
- un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois ;
- un selfie de son visage ;
- sa signature électronique.

Lorsque le Client est une personne morale, il lui est notamment demandé de fournir :

- sa dénomination sociale ;
- sa forme juridique ;
- son numéro SIREN ou, s'il s'agit d'une personne morale étrangère, son numéro d'immatriculation équivalent ;
- l'adresse de son siège social ;
- son pays d'immatriculation ;
- la nature de son activité ;
- un extrait Kbis datant de moins de trois (3) mois ou tout document équivalent pour une personne morale étrangère ;
- l'identité de son ou de ses représentants légaux et, le cas échéant, de toute autre personne habilitée à agir en son nom dans le cadre des Services Regular.

Toute personne physique agissant au nom et pour le compte d'un Client personne morale, en qualité de représentant légal ou de Représentant Habilité, doit notamment fournir :

- ses nom et prénom ;
- sa date et son pays de naissance ;
- sa nationalité ;
- son adresse électronique et son numéro de téléphone ;
- sa fonction au sein de la personne morale et sa qualité pour la représenter ;
- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- tout document permettant de justifier de ses pouvoirs lorsque ceux-ci ne résultent pas directement des documents d'immatriculation de la personne morale ;
- un selfie de son visage ;
- sa signature électronique.

Regular peut demander au Client toute information ou pièce justificative complémentaire nécessaire à la vérification de son identité, de son existence juridique, de l'identité de ses bénéficiaires effectifs, de l'origine de ses fonds, de sa situation financière ou des pouvoirs des personnes agissant en son nom, notamment afin de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Au cours de la procédure d'ouverture du Compte, après l'accomplissement des vérifications requises, le Client personne physique accepte et signe les présentes Conditions Générales en son nom propre.

Lorsque le Client est une personne morale, les présentes Conditions Générales sont acceptées et signées en son nom et pour son compte par son représentant légal ou par un Représentant Habilité. Ce dernier déclare disposer de tous les pouvoirs nécessaires pour engager valablement le Client et s'engage à informer immédiatement Regular de toute modification ou cessation de ses pouvoirs.

Le Client doit respecter les conditions suivantes :

- pour une personne physique : majorité, capacité juridique, résidence ou nationalité éligible ;
- pour une personne morale : constitution régulière, immatriculation, siège dans une juridiction éligible, absence de dissolution ou liquidation et représentation par une personne dûment habilitée.

Achat minimum

Pour effectuer un premier placement sur son Compte Regular, le Client doit, après avoir renseigné le Questionnaire Investisseur, après réalisation de l'évaluation d'adéquation, et après activation du Service de Gestion, effectuer un achat de 100 € minimum.

Encours minimum

Après réalisation d'un premier versement, l'encours minimum à conserver sur le Compte Regular est de 100 €. Tout retrait ayant pour conséquence de rendre l'encours inférieur à 100 € entraînera la clôture du Compte Regular du Client. Des frais de clôture de 25 € sont appliqués. Il sera donc reversé au Client la totalité de l'encours restant sur son Compte Regular après déduction des frais de résiliation.

4.2. Modalités d'accès à l'Espace Personnel

Le Client a accès à son Espace Personnel :

- *via* le Site www.regular.eu,
- *via* l'Application Mobile disponible sur iPhone, iPad et Android.

L'accès à l'Espace Personnel n'est possible qu'après identification du Client au moyen de ses identifiant et mot de passe. Cet accès nécessite que le Client ait une connexion à Internet et un matériel informatique compatible, dont il conserve la charge de l'ensemble des coûts.

L'Espace Personnel est normalement accessible 24h/24, 7 jours sur 7 et la connexion à cet espace est gratuite (hors coûts éventuels de communication à la charge du Client).

Il appartient au Client de veiller aux possibilités d'évolution et de mise à jour des moyens informatiques et de transmission pour que ces moyens demeurent adaptés aux évolutions de l'Espace Personnel et des Services Regular.

4.3. Données d'Identification à l'Espace Personnel

Le Client est responsable de la préservation et de la confidentialité de ses Données d'Identification lui permettant de se connecter à l'Espace Personnel. Toute connexion à l'Espace Personnel d'un Client au moyen de ses identifiants d'accès est réputée avoir été faite par le Client lui-même ou avec son autorisation.

Le Client doit notifier à Regular, sans délai, toute compromission de la confidentialité de ses identifiants d'accès ou toute utilisation frauduleuse par un tiers dont il aurait connaissance.

Le Client peut neutraliser à tout moment les fonctions liées à l'utilisation de ses identifiants d'accès en les modifiant dans son Espace Personnel dans l'Application Mobile.

5. Tarif et rendement

L'ouverture d'un Compte Regular est gratuite et il n'y a pas de frais d'abonnement.

Le Client perçoit directement son rendement net de frais chaque jour sur son Compte Regular.

Le taux de rendement versé quotidiennement au Client est affiché pour chaque actif qu'il détient, dans son Espace Personnel, sous la forme du taux annualisé (APY). Ce taux peut évoluer, le rendement quotidien d'un actif détenu par le Client pouvant être diminué ou augmenté par Regular. Le client a la possibilité à tout moment de revendre un ou plusieurs de ses actifs, en tout ou partie, via son Espace Personnel.

Le taux moyen perçu au cours des dernières 24h est rappelé sur le tableau de bord du Client, lorsqu'il se connecte à son Compte.

Le rendement est versé au Client pour chacun des crypto-actifs qu'il détient, sous la forme d'attribution de crypto-actifs additionnels.

La rémunération de Regular est déterminée individuellement pour chaque Client, conformément aux conditions prévues dans le Contrat de Mandat (Mandat de Gestion Particulier ou Mandat de Gestion Entreprise selon la qualité du Client).

Les tarifs applicables pour l'utilisation des Services Regular sont disponibles sur le Site www.regular.eu

La fermeture du Compte Regular engendre des frais de clôture de 25 €. Cette clôture est réalisée à la demande du Client, ou en cas de retrait ayant pour conséquence de rendre l'encours inférieur à 100 €. Dans ce cas, la totalité du solde restant est reversée au Client, après déduction des frais de clôture.

En cas de demande de retrait en Crypto-actifs effectuée conformément à l'article 6.5.2, des frais de retrait équivalant à deux pour cent (2 %) du montant retiré sont appliqués, avec un minimum forfaitaire de quatre-vingts euros (80 €) par opération. Ces frais sont prélevés directement sur le montant du retrait.

6. Description des Services Regular

6.1. Le Compte Regular et les Services fournis

Le Compte Regular est un Service proposé par Regular permettant à ses Clients d'acquérir, de manière simple et encadrée, des LP Tokens dont la liste est consultable dans l'Espace Personnel.

Ces LP Tokens sont conservés par Regular, dans le cadre de mécanismes de rendement opérés par des protocoles de finance décentralisée (DeFi), notamment de fourniture de liquidité, de dépôt, de prêt/emprunt ou de staking afin de générer un rendement au bénéfice des Clients.

Dans ce cadre, le Compte Regular permet notamment au Client :

- d'acquérir en Monnaie Fiat (euros), auprès de Regular, des Crypto-actifs (LP Tokens) proposés à la vente par Regular ;

- de bénéficier d'un rendement généré par le placement de ces Crypto-actifs dans des pools de liquidités et mécanismes de rendement prédéfinis mis en œuvre sur des protocoles de finance décentralisée (DeFi) ;

- de suivre, *via* son Espace Personnel, l'évolution de la valeur de son Compte Regular, le rendement généré et l'historique des opérations réalisées ;

- de demander à tout moment à Regular le rachat de tout ou partie de ses Crypto-actifs et le versement du montant correspondant en Monnaie Fiat (euros).

Le Compte Regular constitue une offre individualisée, permettant au Client d'accéder, par l'intermédiaire de Regular, à des mécanismes de rendement sur Crypto-actifs, sans l'intervention directe du Client sur les protocoles de finance décentralisée (DeFi) utilisés.

Veuillez noter que les transactions ne sont acceptées que si elles sont passées par le Client *via* l'accès prévu à cet effet (rubrique dédiée lors de l'accès au Compte Regular). Regular n'a aucune obligation de prendre en compte des demandes passées par d'autres moyens (téléphone, courriel ou autre communication électronique).

Les opérations réalisées pour le compte du Client s'inscrivent, selon le cas, dans le cadre du service d'échange de crypto-actifs contre des fonds décrit à l'article 6.2 des présentes, Regular agissant alors en qualité de contrepartie directe du Client, ou dans le cadre du Service de Gestion fourni au titre du Contrat de Mandat, tel que décrit à l'article 6.6 des présentes.

6.2. L'acquisition de LP Tokens auprès de Regular

Après avoir renseigné le Questionnaire Investisseur, après réalisation de l'évaluation d'adéquation, et après activation du Service de Gestion, le Client a la possibilité, depuis son tableau de bord accessible sur le Site ou l'Application Mobile, d'acquérir auprès de Regular des LP Tokens que Regular détient préalablement pour son propre compte.

Regular propose un prix en Monnaie Fiat (euros), lequel est affiché sur le tableau de bord du Client et soumis à validation par ce dernier.

Le Client transfère alors les fonds correspondants par virement bancaire depuis son compte de paiement personnel vers le compte de paiement de Regular, selon les modalités précisées dans l'Espace Personnel.

Une fois le paiement effectué, Regular transfère au Client la propriété des LP Tokens acquis et met à jour le solde du Compte Regular du Client.

Dans le cadre de l'achat de LP Tokens par le Client, Regular agit en qualité de contrepartie directe du Client.

6.3. Conservation et administration des Crypto-actifs pour le compte du Client

Les Crypto-actifs acquis par le Client dans le cadre du Compte Regular sont conservés par Regular pour le compte du Client, au moyen d'une infrastructure de conservation sécurisée.

Dans ce cadre, Regular fournit un service de conservation et d'administration de Crypto-actifs pour le compte de Clients au sens du Règlement MiCA.
Le Client reconnaît expressément que :

- il ne détient pas directement les clefs cryptographiques privées donnant accès aux Crypto-actifs conservés dans le cadre du Compte Regular ;
- Regular est seule en mesure de procéder aux mouvements de Crypto-actifs nécessaires à la fourniture des Services décrits aux présentes, notamment les opérations de transfert, de conversion, de staking et de génération de rendement ; et
- les Crypto-actifs conservés pour son compte lui appartiennent et sont comptabilisés hors du bilan de Regular, même s'ils sont conservés par cette dernière.

La Conservation des Crypto-actifs dans le cadre du Compte Regular ne constitue pas un compte de dépôt bancaire et n'ouvre pas droit à un mécanisme de garantie ou d'indemnisation comparable à celui applicable aux dépôts bancaires.

6.4. Utilisation des Crypto-actifs et génération de rendement

Dans le cadre du fonctionnement du Compte Regular, Regular utilise les Crypto-actifs conservés pour le compte du Client afin de les déposer dans des pools de liquidité et mécanismes de rendement opérés par des protocoles de finance décentralisée (DeFi), sélectionnés par Regular, ce à quoi le Client consent expressément.

Ces opérations sont réalisées conformément au profil de risque du client et de manière discrétionnaire et individualisée par Regular.

Ces opérations ont pour objet de permettre la génération d'un rendement éventuel au bénéfice du Client. En contrepartie de l'utilisation des Crypto-actifs dans ces protocoles, des récompenses sont générées sous forme de Crypto-actifs, notamment sous la forme de jetons natifs des protocoles concernés.

Les opérations sur Crypto-actifs strictement nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme de rendement du Compte Regular (notamment les opérations de conversion, de staking et de réinvestissement décrites au présent article) sont réalisées par Regular dans le cadre du Service de Gestion, conformément à la Stratégie d'Investissement du Client au titre du Contrat de Mandat et de son profil de risque, et ne nécessitent aucune instruction ponctuelle du Client.

Le Client reconnaît et accepte que Regular procède, pour son compte, à la collecte de ces récompenses, ainsi qu'aux opérations nécessaires à leur conversion en LP Tokens et à leur réinvestissement conformément aux modalités prévues par les présentes Conditions Générales et le Contrat de Mandat. Dans ce cas, les opérations réalisées par Regular interviennent selon un cycle opérationnel individualisé, comprenant notamment (i) la collecte

hebdomadaire des récompenses générées par les protocoles de rendement utilisés, (ii) leur conversion en Stablecoins, puis (iii) leur utilisation dans le cadre de mécanismes de rendement opérés par des protocoles de finance décentralisée (DeFi), notamment de fourniture de liquidité, de dépôt, de prêt/emprunt ou de staking, afin d'obtenir des LP Tokens supplémentaires, lesquels sont crédités au bénéfice du Client selon un mécanisme personnalisé.

Ces opérations relèvent du Service de Gestion fourni par Regular au titre du Contrat de Mandat conclu avec le Client, et impliquent à ce titre l'exercice par Regular d'un pouvoir de gestion discrétionnaire et individualisée sur les Crypto-actifs du Client, dans le respect exclusif de la Stratégie d'Investissement choisie et de l'intérêt du Client.

Le Client reconnaît que ces opérations sont réalisées par Regular dans le cadre du Service de Gestion et conformément au Contrat de Mandat conclu entre le Client et Regular.

Le Client peut mettre fin au Service de Gestion dans les conditions prévues par le Contrat de Mandat, notamment en procédant à la clôture de son Compte Regular. La cessation du Service de Gestion n'affecte pas la validité des opérations déjà réalisées pour le compte du Client antérieurement.

Si un protocole ou un pool devait devenir durablement inadapté au fonctionnement du produit, Regular pourra mettre fin à sa commercialisation et, le cas échéant, proposer un nouveau produit reposant sur d'autres paramètres ou protocoles, auquel le Client pourra librement choisir de souscrire ou non.

L'autorisation donnée à Regular d'utiliser les Crypto-actifs dans le cadre du mécanisme de rendement s'inscrit dans le cadre du mandat de gestion discrétionnaire et individualisée confié à Regular au titre du Contrat de Mandat et du Service de Gestion.

6.5. Retrait

6.5.1 Retrait et conversion en Monnaie Fiat

Le Client peut, à tout moment depuis son tableau de bord, demander le retrait de tout ou partie des sommes investies dans son Compte Regular. Cette demande emporte le rachat, par Regular, des LP Tokens détenus pour le compte du Client, à un prix proposé par Regular et accepté par le Client. Dans ce cadre, Regular agit en qualité de contrepartie directe du Client.

La demande de retrait formulée par le Client constitue une instruction faite auprès de Regular de procéder, le cas échéant, aux opérations nécessaires à la liquidation correspondante et au versement des fonds en Monnaie Fiat (euros) sur le compte bancaire du Client.

Lorsque les ressources disponibles de Regular permettent d'honorer immédiatement la demande de retrait, Regular procède au paiement du montant correspondant en Monnaie Fiat (euros), dans les délais indiqués dans les présentes Conditions Générales.

A noter que dans l'hypothèse où le montant du retrait demandé excède les ressources immédiatement disponibles de Regular, notamment son buffer de liquidité en Monnaie Fiat, Regular agit également en qualité de contrepartie à la transaction après avoir converti une partie de son propre stock de Crypto-actifs en stablecoin puis en euros pour réalimenter son buffer.

Enfin, à noter que lorsque le retrait porte sur une partie seulement du Compte Regular, les Crypto-actifs sont cédés proportionnellement à la part retirée. Les fonds correspondants sont ensuite versés sur le compte bancaire du Client dans un délai indicatif de un (1) à trois (3) jours ouvrés à compter de la validation de la demande de retrait.

6.5.2 Retrait en Crypto-actifs

Le Client peut solliciter, à titre exceptionnel, un retrait en Crypto-actifs correspondant au produit de la liquidation de tout ou partie de ses LP Tokens, vers un portefeuille externe lui appartenant (le « **Portefeuille Destinataire** »).

Cette option de retrait en Crypto-actifs n'est pas accessible directement depuis l'Espace Personnel du Client. Toute demande doit être formulée par écrit auprès du service client de Regular.

Dans ce cadre, le Client devra :

(i) compléter et signer électroniquement, via la solution DocuSign utilisée par Regular, un formulaire de demande de retrait en Crypto-actifs indiquant notamment :

- l'adresse du Portefeuille Destinataire ;
- la nature du portefeuille (portefeuille auto-hébergé ou portefeuille hébergé auprès d'un prestataire de services sur crypto-actifs tiers) ;
- le cas échéant, l'identité du prestataire concerné ;
- le Stablecoin souhaité pour le retrait (USDC ou EURC) ;

(ii) effectuer, depuis le Portefeuille Destinataire renseigné, un transfert de vérification d'un montant inférieur à cinq euros (5 €) vers une adresse de portefeuille communiquée temporairement par Regular afin de démontrer qu'il contrôle effectivement l'accès audit Portefeuille Destinataire.

Le Client reconnaît et accepte que :

- Regular peut refuser toute demande incomplète, incohérente ou non conforme à ses obligations réglementaires ;
- le transfert de vérification constitue une mesure de sécurité et de vérification de propriété du portefeuille ;
- l'adresse de portefeuille temporaire communiquée par Regular est créée uniquement aux fins de cette procédure de vérification puis désactivée après finalisation du retrait.

La demande de retrait en Crypto-actifs emporte instruction donnée à Regular :

(i) de procéder au rachat des LP Tokens détenus pour le compte du Client, à un prix

proposé par Regular et accepté par le Client, Regular agissant en qualité de contrepartie directe ;

(ii) puis de transférer au Client le montant correspondant en Stablecoins (USDC ou EURC) vers le Portefeuille Destinataire validé conformément à la procédure ci-dessus.

Regular procède préalablement à toute exécution aux vérifications requises au titre de la réglementation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de Travel Rule et de contrôle du statut du portefeuille destinataire.

Le Client demeure seul responsable de l'exactitude des informations communiquées, notamment de l'adresse du Portefeuille Destinataire. En cas d'erreur, Regular ne pourra garantir ni l'acheminement ni la récupération des Crypto-actifs transférés.

Sous réserve de validation complète du dossier et des vérifications applicables, le transfert est exécuté dans un délai indicatif maximal de trois (3) jours ouvrés à compter de la réception du transfert de vérification mentionné ci-dessus, hors délais propres au réseau blockchain utilisé.

Les retraits en Crypto-actifs donnent lieu à des frais équivalents à deux pour cent (2 %) du montant retiré, avec un minimum forfaitaire de quatre-vingts euros (80 €) par opération. Ces frais sont prélevés directement sur le montant transféré au Client.

6.6. Service de Gestion de Portefeuille de Crypto-actifs

Dans le cadre de la gestion du Compte Regular, Regular rend à ses Clients le service de gestion de portefeuille de Crypto-actifs pour le compte de clients au sens du Règlement MiCA.

Le Service de Gestion est fourni sous mandat : préalablement à toute fourniture du Service de Gestion, un Contrat de Mandat (Mandat de Gestion Particulier ou Mandat de Gestion Entreprise selon la qualité du Client) est signé entre le Client et Regular, concomitamment aux présentes CGUV, encadrant les conditions dans lesquelles Regular a le pouvoir de gérer de manière discrétionnaire et individualisée les Crypto-actifs confiés par le Client. La signature du Contrat de Mandat n'emporte toutefois ni fourniture immédiate ni activation du Service de Gestion, lesquelles sont subordonnées au renseignement du Questionnaire Investisseur, à la réalisation de l'évaluation d'adéquation et à la définition de la Stratégie d'Investissement applicable au Client.

Après la signature des présentes Conditions Générales et du Contrat de Mandat, et préalablement à toute fourniture du Service de Gestion, Regular évalue, conformément à l'article 81 du Règlement MiCA, l'adéquation du Service de Gestion et des Crypto-actifs proposés au profil du Client, en prenant en considération ses connaissances et son expérience en matière d'investissement dans les Crypto-actifs, ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, et sa situation financière, y compris sa capacité à supporter des pertes. Cette évaluation repose sur le Questionnaire Investisseur renseigné par le Client et donne lieu à la détermination d'un Profil Investisseur. Lorsque le Client est une personne morale, l'évaluation d'adéquation est réalisée en distinguant les caractéristiques propres à la personne morale de celles des personnes physiques agissant pour son compte.

La situation financière, la capacité à supporter des pertes, les objectifs d'investissement, l'horizon de placement, les besoins de liquidité et la tolérance au risque sont appréciés au niveau de la personne morale, notamment au regard de sa situation économique et financière, de sa trésorerie, de ses engagements et de ses objectifs de gestion.

Les connaissances et l'expérience en matière d'investissement et de Crypto-actifs sont appréciées auprès de la ou des personnes physiques effectivement chargées de prendre les décisions d'investissement pour le compte de la personne morale ou habilitées à la représenter dans le cadre des Services Regular.

Le Profil Investisseur ainsi déterminé est attribué au Client personne morale et non personnellement à son représentant légal ou à son Représentant Habilité.

Le Client personne morale garantit l'exactitude des informations communiquées par les personnes agissant pour son compte et s'engage à informer Regular, dans les meilleurs délais, de toute modification concernant sa situation financière, ses objectifs d'investissement, sa capacité à supporter des pertes ou l'identité des personnes chargées de prendre les décisions d'investissement pour son compte.

Regular peut demander que le Questionnaire Investisseur soit renseigné ou validé par toute personne disposant des pouvoirs et des connaissances nécessaires pour représenter valablement le Client dans le cadre de l'évaluation d'adéquation.

Cette évaluation d'adéquation est réexaminée au minimum tous les deux (2) ans.

À l'issue de cette évaluation, Regular détermine la Stratégie d'Investissement adaptée au Profil Investisseur du Client. La composition du Portefeuille Personnel Sous Gestion correspondant à cette stratégie est présentée au Client dans son Espace Personnel lorsqu'il souhaite effectuer son premier placement, préalablement à la confirmation de celui-ci. La confirmation de ce premier placement par le Client vaut acceptation de la Stratégie d'Investissement proposée et de la composition du Portefeuille Personnel Sous Gestion correspondante, et entraîne l'activation du Service de Gestion.Regular exécute ensuite, sans instruction ponctuelle du Client et conformément au Contrat de Mandat, les décisions d'investissement, d'allocation, d'arbitrage, de staking, de participation à des protocoles DeFi ou de retrait relatives aux LP Tokens du Portefeuille Personnel Sous Gestion, conformément à la Stratégie d'Investissement et dans l'intérêt exclusif du Client.

Regular exécute ensuite, sans instruction ponctuelle du Client et conformément au Contrat de Mandat, les décisions d'investissement, d'allocation, d'arbitrage, de staking, de participation à des protocoles DeFi ou de retrait relatives aux LP Tokens du Portefeuille Personnel Sous Gestion, conformément à la Stratégie d'Investissement choisie et dans l'intérêt exclusif du Client.

Relevés trimestriels de gestion de portefeuille. Conformément à l'article 81§14 du Règlement MiCA, Regular adresse au Client, sur support électronique et au moins une fois tous les trois (3) mois, un relevé des activités de gestion de portefeuille effectuées pour son compte. Ce

relevé comprend un compte-rendu équilibré des activités menées, la performance du Portefeuille Personnel Sous Gestion sur la période, et les informations à jour sur l'évaluation d'adéquation.

Avertissements obligatoires. Conformément à l'article 81§9 du Règlement MiCA, Regular avertit le Client, préalablement à la souscription au Service de Gestion, que :

- la valeur des Crypto-actifs peut fluctuer ;
- les Crypto-actifs peuvent faire l'objet de pertes totales ou partielles ;
- les Crypto-actifs peuvent ne pas être liquides ;
- les Crypto-actifs ne sont pas couverts par les systèmes d'indemnisation des investisseurs au titre de la directive 97/9/CE ;
- les Crypto-actifs ne sont pas couverts par les systèmes de garantie des dépôts au titre de la directive 2014/49/UE.

Le Client est informé que les Mandat de Gestion Particulier ou Mandat de Gestion Entreprise visés au présent article font l'objet de conventions signées séparément des présentes CGUV entre le Client concerné et Regular, précisant notamment les modalités de gestion, de rémunération, de reporting et de résiliation applicables au Service de Gestion.

6.7 Service de Conseil en Crypto-actifs

Préalablement à toute fourniture du Service de Conseil, le Client potentiel est informé, par les présentes Conditions Générales, que les conseils en Crypto-actifs fournis par Regular le sont de manière indépendante.

À ce titre, Regular ne perçoit aucune rémunération, commission ou autre avantage, monétaire ou non monétaire, de la part des émetteurs des LP Tokens, des protocoles de finance décentralisée ou de tout autre tiers en lien avec les conseils dispensés aux Clients.

Le Client potentiel est également informé que les conseils reposent sur une analyse restreinte des Crypto-actifs. Cette analyse ne porte pas sur l'ensemble des Crypto-actifs disponibles sur le marché, mais est limitée aux LP Tokens et aux Stratégies d'Investissement proposés par Regular dans le cadre du Compte Regular. La liste des protocoles et des Crypto-actifs concernés est accessible sur le Site.

Le caractère restreint de l'analyse des Crypto-actifs est indépendant du caractère indépendant des conseils fournis. Les présentes informations sont portées à la connaissance du Client potentiel et sont acceptées par celui-ci préalablement à toute fourniture du Service de Conseil.

Après la signature des présentes Conditions Générales et du Contrat de Mandat, et préalablement à toute activation du Service de Gestion, Regular met en place un processus de conseil personnalisé lors de l'entrée en relation avec le Client.

Le Client doit renseigner un Questionnaire Investisseur permettant à Regular de recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de l'adéquation, conformément aux modalités prévues à l'article 6.6 des présentes, et de déterminer son Profil Investisseur.

A l'issue de cette évaluation, Regular détermine la Stratégie d'Investissement adaptée au Profil Investisseur et aux objectifs du Client. Regular présente au Client, dans son Espace Personnel, la composition du portefeuille proposée conformément à cette Stratégie d'Investissement et lui en expose les principales caractéristiques et les risques.

La proposition formulée par Regular porte sur l'adhésion au Service de Gestion correspondant à la Stratégie d'Investissement déterminée conformément au Profil Investisseur du Client, ce qui constitue une recommandation relative à la fois à des transactions sur Crypto-actifs et à l'utilisation d'un service sur Crypto-actifs. Regular rend ainsi le service de fourniture de conseils en Crypto-actifs visé à l'article 3§ 1(24) du Règlement MiCA.

Rapport d'adéquation. Conformément au Règlement MiCA, après chaque évaluation ou réexamen de l'adéquation, Regular fournit au Client un rapport d'adéquation sur support électronique, précisant les conseils donnés et en quoi ils répondent aux préférences, objectifs et caractéristiques du Client.

Les avertissements obligatoires visés à l'article 6.8 des présentes sont également applicables au Service de Conseil et sont réputés acceptés par le Client lors de la souscription au Service de Gestion.

6.8 Avertissement

Les marchés de Crypto-actifs (en ce compris les Stablecoins) sont décentralisés et partiellement ou peu réglementés.

À date, les Services sur Crypto-actifs délivrés par Regular sont régis par le Règlement MiCA.

Les Crypto-actifs et les technologies sur lesquelles ils reposent sont innovants et relativement récents. Quels qu'en soient leurs usages (valeur d'investissement, valeur d'échange, représentation d'un droit, etc.), les Crypto-actifs et leur utilisation sont porteurs de plusieurs risques, dont – sans que cette liste soit exhaustive – le risque de marché, de liquidité, de volatilité, de perte partielle ou totale des fonds.

L'investissement dans les Crypto-actifs ne convient donc pas à tous les Clients. Il revient aux Clients de s'informer par eux-mêmes sur les différents Crypto-actifs, les technologies sous-jacentes et les risques qui leur sont associés.

Le Client comprend et accepte que les Services sur Crypto-actifs portent sur des actifs accompagnés d'un risque ne convenant pas aux Clients non avertis en matière de Crypto-actifs.

Regular ne peut expliquer tous les risques ni comment ces risques s'appliquent aux circonstances particulières du Client. Il est important de comprendre intégralement les risques liés aux Crypto-actifs, aux Stablecoins, et aux Protocoles DeFi utilisés, notamment aux mécanismes d'apport de liquidité, de dépôt, de prêt/emprunt ou de staking avant de décider d'acquérir des LP Tokens.

Les fonds investis via le Compte Regular ne sont pas garantis et sont exposés au fonctionnement des protocoles sélectionnés. Les investissements réalisés via le Compte Regular présentent donc un risque de perte totale ou partielle en capital.

Le Client reconnaît comprendre intégralement les risques avant de souscrire aux Services sur Crypto-actifs proposés par Regular. À cet égard, le Client doit disposer des ressources financières pour supporter ces risques tout comme surveiller attentivement ses détentions en jetons.

Les Blockchains sont des réseaux de pair-à-pair publics indépendants et non soumis au contrôle de Regular. Le Client comprend que des erreurs, fautes et/ou violations peuvent se produire dans la Blockchain et risqueraient d'entraîner la diminution ou la perte de valeur.

Le Client est informé et reconnaît que Regular n'est pas adhérente d'un fonds de garantie des dépôts et dispose uniquement des ressources financières suffisantes prévues à l'article 67 du Règlement MiCA (exigences de fonds propres PSCA). De même, le Client ne peut adresser sa demande d'indemnisation à un fonds de garantie des dépôts. En cas de perte notamment mais non exclusivement, la capacité de restitution et/ou de remboursement peut être limitée.

Le Client est responsable de la détermination des impôts et taxes auxquels il est soumis au titre des investissements et opérations auxquels il procède *via* les Services Regular de Regular. Il est de sa responsabilité de déclarer et de s'acquitter de toutes les taxes et impositions diverses auxquelles il est assujetti au titre des transactions effectuées.

Le Client est informé qu'il existe un risque réglementaire : le risque que Regular soit empêchée de poursuivre ses activités en raison d'un changement de loi ou de réglementation, y compris une nouvelle loi ou réglementation dans un pays particulier ou une juridiction particulière, y compris là où le Client peut être basé ou résident, ou là où Regular s'est constituée, a son siège ou son principal établissement.

Le Client est informé qu'il existe des risques opérationnels. Les défaillances des matériels, des logiciels ou encore des réseaux (Internet, de télécommunication, de communication électronique, téléphonique, etc.) peuvent avoir comme conséquences dans certaines hypothèses la perte de Crypto-actifs.

Regular rappelle à ses Clients que les performances passées ne préjugent pas des performances futures, que l'achat, la conservation et la vente de Crypto-actifs présentent des risques de perte en capital, totale ou partielle, et qu'en règle générale, il n'y a pas de performance élevée sans risque élevé.

Le Client est en tout état de cause invité à consulter des professionnels spécialisés dans les conseils financiers, juridiques ou fiscaux avant de réaliser toute opération portant sur des Crypto-actifs.

6.9 Nouveaux Services

Regular pourra élargir sa gamme de Services Regular en donnant accès à de nouveaux services. Ces nouveaux services sont réputés faire partie intégrante des Services Regular et seront régis par les présentes Conditions Générales. Sauf indication contraire, les nouveaux Services Regular pourront faire l'objet d'une utilisation par le Client à compter de leur disponibilité effective sur son accès dédié, sous réserve, lorsque tel est nécessaire, de la création préalable par le Client d'un Espace Personnel.

6.10 Evolution des Services

Regular peut faire évoluer, améliorer ou adapter l'accès aux Services Regular, et plus généralement les services ou prestations proposés, notamment afin d'en améliorer la qualité, la sécurité ou les fonctionnalités.

Les modifications mineures, n'affectant pas de manière substantielle les caractéristiques essentielles des Services Regular ni les droits et obligations des Clients, peuvent être mises en œuvre sans préavis.

En revanche, lorsque les évolutions envisagées sont susceptibles d'affecter de manière substantielle les caractéristiques des Services Regular ou les conditions de leur utilisation, Regular en informera les Clients par tout moyen approprié, notamment par notification sur le Site et/ou l'Application mobile ou par courrier électronique, dans un délai raisonnable avant leur entrée en vigueur.

Ces évolutions peuvent notamment inclure le déploiement de mise(s) à jour, de nouveaux services ou prestations, ou encore la suppression de Services existants.

En cas de suppression définitive d'un Service existant, Regular fera ses meilleurs efforts pour notifier cette évolution aux Clients avec un préavis raisonnable et leur fournir des solutions alternatives (ex : opérations alternatives, transferts vers un service tiers, etc.). En cas de suppression définitive de tous les Services Regular, Regular procèdera à la résiliation des présentes dans les conditions et modalités prévues aux présentes CGUV.

Par ailleurs, Regular peut compléter ou modifier, à tout moment et sans préavis, l'accès et les Services qui y sont disponibles, en fonction notamment de l'évolution des technologies. Le Client devra, le cas échéant, veiller à adapter ses moyens informatiques aux évolutions de l'accès et des Services Regular.

7. Modalités de versement des intérêts

Lorsque le Client effectue un achat de LP Tokens, ceux-ci génèrent des intérêts quotidiens affichés sur son tableau de bord. Ces intérêts sont bloqués et ne peuvent être versés qu'après le remboursement complet du montant de l'achat de LP Tokens initial.

En cas de retrait partiel, les fonds alloués au premier achat de LP Tokens sont retirés en priorité, selon la règle « first in, first out » (FIFO). Par exemple, si un seul achat a été effectué, le prix d'achat initial est remboursé avant les intérêts générés.

8. Offre de bienvenue

Après ouverture de son Compte Regular, le Client pourra bénéficier d'une offre de bienvenue dont il aura pris connaissance à travers les communications de Regular, dans l'Application Mobile ou sur le Site www.regular.eu

Cette offre de bienvenue n'est accordée qu'aux nouveaux Clients n'ayant pas eu de Compte Regular au cours des 24 derniers mois.

9. Parrainage

Tout Client a la possibilité d'en parrainer d'autres.

Le rapprochement entre deux Comptes de Clients se fait automatiquement lorsque le code de parrainage est correctement renseigné lors de l'inscription du Filleul (le lien ne peut pas se faire a posteriori).

Il convient au Parrain de s'assurer que le code transmis à son Filleul est correct et au Filleul de s'assurer durant le processus d'inscription que l'identifiant du Parrain apparaît bien dans le formulaire.

Le parrainage est validé lorsque le Filleul a ouvert son Compte Regular et qu'il a effectué le placement minimum requis pour valider l'offre en vigueur. Les conditions détaillées sont disponibles à tout moment sur www.regular.eu dans la partie « Centre d'aide ». A validation du parrainage, le Parrain et le Filleul se verront chacun gratifiés du bonus de parrainage en vigueur le jour où celui-ci est validé. Le bonus parrainage pour le Filleul se cumulera au bonus de bienvenue.

Conditions particulières :

- il est interdit de s'auto-parrainer,
- il est interdit d'avoir recours à du référencement payant en utilisant la marque Regular pour promouvoir son lien de parrainage, ou tout autre procédé tendant aux mêmes fins.

Si un parrainage violant l'une ou plusieurs de ces conditions est constaté, Regular se réserve le droit de fermer le Compte Client du Parrain.

10. Maintenance, suspension et disponibilité des Services

Le Client est informé qu'en cas de panne, de maintenance, ou de mise à jour des systèmes, l'accès à son Espace Personnel pourra être suspendu temporairement.

Regular s'efforce de prévenir le Client et fait ses meilleurs efforts en vue de rétablir l'accès aux Services Regular dès que possible.

11. Modalités de communication

La langue de communication est le français.

11.1. Moyens de communication de Regular vers le Client

Regular peut envoyer au Client des courriels et des sms, administratifs ou promotionnels, pour lui communiquer des informations relatives à son Compte Client, ainsi que des mises à jour concernant le Site, l'Application Mobile, ses Services ou d'autres offres promotionnelles.

Le Client peut décider à tout moment de ne plus recevoir les courriels promotionnels en cliquant sur le lien de désabonnement situé au bas de toute correspondance électronique.

Le Client accepte de recevoir des courriels liés à son utilisation des Services Regular.

11.2. Moyens de communication du Client vers Regular

Le Client peut contacter Regular (marque Compte Regular) :

- en remplissant le formulaire de contact sur la page https://support-regular.zendesk.com/hc/fr/requests/new
- par email : contact@regular.eu
- par téléphone : 01 86 47 27 30
- par courrier postal : Regular Finance SAS, 41 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris.

En cas d'urgence si le Client soupçonne une utilisation frauduleuse de son Compte, il lui est expressément demandé :

- D'envoyer immédiatement un email à Regular à l'adresse contact@regular.eu détaillant la situation.

12. Sécurité

La sécurité des Données des Clients est une priorité de Regular, qui utilise des algorithmes de chiffrement selon des standards élevés et éprouvés en matière de sécurité informatique. Les Services Regular sont régulièrement audités par des sociétés indépendantes expertes en matière de sécurité informatique. Regular s'oblige à faire tout son possible en vue d'assurer la sécurité de l'Espace Personnel et des Données des Clients.

L'ensemble des Données est conservé sous la responsabilité de Regular qui en garantit l'intégrité. Dans le cas où le Client exporterait et stockerait de telles Données sur tout support auquel Regular est étranger, il a conscience que les Données circulant sur tout système

d'information ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.

Le Client déclare en conséquence connaître la nature et les caractéristiques techniques des systèmes d'information et en accepte les contraintes techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les Données relatives aux Services Regular et les risques qu'ils comprennent.

Le Client s'engage en outre à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité des systèmes d'information de Regular.

Il est par ailleurs indiqué que l'Espace Personnel constitue un système de traitement automatisé de Données et que tout accès frauduleux à ce dernier ou toute altération dudit système est interdit et fera l'objet de poursuites pénales.

De façon générale, il est vivement recommandé au Client (i) de s'assurer que tout mot de passe choisi comprend à la fois des chiffres, des lettres en majuscules et en minuscules ainsi que des signes de ponctuation, de façon à être suffisamment complexe, et de le renouveler tous les trois mois, (ii) de mettre à jour les logiciels dont il dispose et qui permettent, directement ou indirectement, d'utiliser les Services Regular en toute sécurité.

Il est fortement déconseillé au Client d'utiliser les Services Regular sur un téléphone mobile ou un ordinateur dont il n'est pas propriétaire ou dont l'usage est partagé avec une tierce personne.

Lorsqu'il en prend connaissance, le Client s'oblige à informer sans délai Regular de toute défaillance de son Espace Personnel ou de tout doute quant à un éventuel accès frauduleux à son Espace Personnel.

Le Client devra immédiatement informer Regular en cas de perte, de vol, de détournement et plus généralement de toute compromission de la confidentialité des Données.

Phishing

Le vol d'identité et les pratiques appelées « Phishing » sont au cœur des préoccupations de Regular. La protection des informations du Client visant à le prémunir du vol d'identité est l'une de ses priorités.

Regular assure en ce sens au Client que jamais Regular ne lui demandera des Données d'Accès ou d'Identification, que ce soit par téléphone, courrier électronique ou SMS. En cas de doute ou en cas de Phishing avéré, le Client est invité à en avertir immédiatement Regular.

13. Responsabilité de Regular

Regular est responsable de la fourniture des Services Regular.

Regular ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages causés au Client résultant d'une cause extérieure non liée à la fourniture des Services Regular et indépendante de Regular. La responsabilité de Regular n'est pas engagée lorsque l'impossibilité de fournir correctement les Services Regular est due à un cas de force majeure (tel que défini par l'article 1218 du Code civil).

Tout événement indépendant de la volonté des Parties et qu'il est impossible raisonnablement de prévoir et de surmonter sera considéré comme un événement de force majeure. Ainsi, Regular ne pourra être tenue responsable des retards ou inexécutions de ses obligations contractuelles résultant de la survenance d'événements échappant à son contrôle, tels que notamment : fait du prince, perturbations météorologiques, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, foudre ou incendie, décision d'une autorité administrative compétente, guerre, troubles publics, actes ou omissions de la part d'autres opérateurs de télécommunications, ou autres évènements hors du contrôle raisonnable de Regular. Toutes circonstances de cette nature intervenant après la conclusion des présentes CGUV et empêchant l'exécution dans des conditions normales des Services Regular sont considérées comme cause d'exonération de tout ou partie des obligations des parties. En conséquence, Regular ne pourra être tenue pour responsable des interruptions des Services qui en résulteraient.

Regular ne pourra être tenue responsable en cas de dommage subi par le Client pour des raisons indépendantes et non imputables à Regular et ses obligations au titre des présentes CGUV. Il peut s'agir notamment des cas suivants :

- Une faute du Client ;
- Un non-respect par le Client des CGUV ;
- L'accès par un tiers à ses Données d'Identification, sur autorisation du Client ;
- L'usage frauduleux ou abusif des Services Regular par le Client ;
- Une compromission par le Client de la confidentialité de ses Données d'Identification ;
- L'interruption ou la défaillance des Services Regular suite à des dysfonctionnements du réseau Internet, du réseau des télécommunications ou du réseau informatique ;
- Toute inexactitude ou non-conformité des informations, produits, et autres contenus, incluant notamment les propres Données renseignées par le Client, concernant ses Comptes de paiement, son budget et son patrimoine, qui n'incomberait pas à Regular ; et/ou Tout usage que le Client ferait des informations ou des outils d'aide à la décision mis à sa disposition par le biais des Services Regular, le Client restant seul responsable de ses décisions.

Si Regular a des motifs légitimes de penser que la sécurité de l'Application Mobile est compromise ou qu'une mauvaise utilisation des Services Regular proposés serait due à une utilisation non autorisée des Données d'Identification du Client, Regular pourra désactiver temporairement son Compte Client pour préserver l'intégrité de l'Application Mobile, ainsi que celles des Données de son Compte Client.

Le Client s'engage à collaborer et notamment à modifier ses Données d'Identification directement sur l'Application Mobile en modifiant son identifiant, son adresse e-mail et/ou son mot de passe.

La responsabilité de Regular ne pourra être engagée dans l'hypothèse où l'inexécution ou la mauvaise exécution des obligations de Regular serait imputable soit au comportement du Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat (notamment les sources des informations publiées par des tiers), soit à un cas de force majeure.

En outre, la responsabilité de Regular ne saurait être engagée pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais.

Enfin, la responsabilité de Regular en lien avec son rôle de PSCA n'est pas engagée lorsque Regular peut prouver qu'une des conditions suivantes est remplie :

- l'évènement qui a entraîné la perte d'un ou plusieurs Crypto-actifs ne résulte pas d'un acte ou d'une omission de Regular ; ou
- l'évènement qui a entraîné la perte d'un ou plusieurs Crypto-actifs ne saurait être imputable au fonctionnement de Regular, en particulier lorsque l'évènement est lié ou est inhérent au fonctionnement du dispositif d'enregistrement électronique partagé (Blockchain) ou d'un programme informatique automatisé (smart contract) pouvant reposer sur un dispositif électronique d'enregistrement partagé (Blockchain) que Regular ne maîtrise pas.

En cas d'évolution majeure des modalités inhérentes au Service souscrit par le Client, Regular en informera le Client. Toutefois, ce dernier reconnaît que ces changements pouvant intervenir sont indépendants de la volonté de Regular. En conséquence, Regular ne saurait voir sa responsabilité engagée sur un tel motif.

14. Obligations du Client

14.1. Utilisation des Services Regular

Le Client collabore avec Regular en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, toutes les informations jugées utiles et sollicitées. Le Client s'engage à fournir à Regular toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des Services Regular. Plus généralement, le Client s'engage à coopérer activement avec Regular en vue de la bonne exécution des présentes CGUV.

Le Client s'engage à utiliser les Services Regular dans le respect des prescriptions des CGUV ainsi que de la législation en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Le Client est notamment seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son accès

aux Services Regular. La responsabilité de Regular ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGUV dans leur intégralité ainsi que des caractéristiques et des contraintes de l'accès aux Services Regular.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs dispositions et/ou stipulations des CGUV ou d'utilisation abusive, la responsabilité du Client pourra être engagée et celui-ci pourra être tenu d'indemniser Regular de toute conséquence qui pourrait en résulter.

Le Client est informé et accepte expressément que l'utilisation des Services Regular, des informations et des outils mis à sa disposition s'effectue sous sa propre responsabilité.

Le Client s'engage à ne commettre aucun acte qui pourrait mettre en cause la sécurité informatique de Regular, des Services Regular ou celle des autres Clients.

Le Client s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal des Services Regular.

Afin de respecter ses obligations réglementaires, Regular peut être amenée à demander occasionnellement au Client de plus amples informations sur les transactions effectuées, qui devra fournir les renseignements demandés pour éviter toute perturbation du fonctionnement du Service.

14.2. Confidentialité des Données d'Identification

Le Client s'engage :

- à ne pas utiliser son compte à des fins illégales,
- à ne pas communiquer ses identifiants et codes d'accès à une tierce personne, et à déguiser ses références de connexion s'il les conserve sur un support informatique.

Lorsque le Client a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de son Espace Personnel ou de ses Données d'Identification, il en informe sans tarder Regular aux fins du blocage de son Espace Personnel.

Le Client est également invité, le cas échéant, à cliquer sur le lien « mot de passe oublié ? » présent dans la rubrique d'identification de l'Application Mobile. Un courrier électronique contenant un lien sécurisé sera envoyé au Client en vue de changer son mot de passe, et l'ancien mot de passe sera alors automatiquement désactivé.

15. Données personnelles

Les conditions de protection des données personnelles sont consultables sur le Site www.regular.eu, dans le document « Politique de confidentialité », qui indique quelles données à caractère personnel concernant le Client sont collectées par Regular, comment Regular les

utilise et quelles mesures elle prend pour assurer leur protection dans le cadre de l'accès du Client aux Services Regular et de sa relation contractuelle avec Regular.

Regular est en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (« **RGPD** »), entré en vigueur le 25 mai 2018, et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En acceptant les CGUV, vous reconnaissez avoir pris connaissance des dispositions de la politique de confidentialité disponible sur le Site.

Par ailleurs, le Client comprend qu'en application du Règlement MiCA et du Règlement (UE) 2023/1113 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et de certains Crypto-actifs, Regular est amenée à collecter, vérifier et transmettre les informations d'identité de l'expéditeur et du bénéficiaire au PSCA du destinataire lors de chaque transfert de Crypto-actifs.

Parmi les informations requises, on compte notamment (i) le nom, (ii) l'adresse DLT et le numéro de compte de Crypto-actif de l'expéditeur / bénéficiaire, lorsque ce compte existe et est utilisé pour traiter le transfert ou la transaction, (iii) le numéro de compte de Crypto-actifs de l'expéditeur / bénéficiaire, dans les cas où un transfert de Crypto-actifs n'est pas enregistré sur un réseau utilisant la technologie DLT ou une technologie similaire, (iv) l'adresse de l'expéditeur, y compris le nom du pays, le numéro de document personnel officiel et le numéro d'identification du client, ou, à défaut, la date et le lieu de naissance de l'expéditeur, et (v) l'IEEJ actuel ou, à défaut, tout autre identifiant officiel équivalent disponible de l'expéditeur.

À ce titre, le Client comprend et autorise Regular à collecter les données ci-dessus et à les transmettre en application de la règlementation applicable susmentionnée.

Le Client comprend et accepte sans réserve que Regular est en droit de retarder et / ou de refuser tout transfert de Crypto-actifs en application de cette règlementation (*i.e.*, si les informations requises ne sont pas fournies ou s'avèrent incomplètes ou inexactes).

16. Propriété intellectuelle

L'ensemble des Services Regular et chacun des éléments qui les composent (incluant notamment les marques associées, le Site internet, la technologie afférente, etc.) sont la propriété intellectuelle exclusive de Regular, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre, les logiciels, progiciels interfaces, bases de données, savoir-faire, données, textes, articles, lettres d'informations, communiqués, présentations, brochures, illustrations, photographies, programmes informatiques, animations, et toutes autres informations remises par Regular au Client sont la propriété intellectuelle exclusive de Regular.

Les CGUV ne confèrent au Client aucun droit de propriété sur les Services Regular et toutes leurs composantes qui sont et restent la propriété exclusive de Regular.

La mise à disposition des Services Regular telle que prévue dans les présentes CGUV ne saurait en aucun cas être analysée comme un transfert de propriété au bénéfice du Client. En conséquence, le Client s'interdit et garantit Regular à l'égard de tout agissement ou tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de Regular.

Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- Toute forme d'utilisation des Services Regular et de la documentation afférente, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services similaires, équivalents ou de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution ;
- L'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement des Services Regular et de la documentation afférente, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- Toute transcription directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues des Services Regular et de la documentation afférente ;
- Toute utilisation pour un traitement non autorisé par Regular ;
- Toute modification ou contournement des moyens de sécurité tels que, notamment, des identifiants et des mots de passe.

Regular concède au Client un droit personnel d'utilisation non exclusif du Site et de son contenu, non cessible, non transférable et gratuit, uniquement pour ses besoins propres dans le cadre de l'utilisation des Services Regular, à l'exclusion de toute autre finalité. Il est strictement interdit au Client d'accéder et/ou d'utiliser les codes source du Site et/ou de leurs composants logiciels. Le Client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et son contenu ni aucun autre droit que ceux conférés par les présentes.

Ce droit d'utilisation ne confère aucun droit de propriété au Client sur le contenu du Site. Le Client s'interdit donc de vendre, prêter, nantir, licencier, reproduire, commercialiser, adapter, modifier, transformer, décompiler tout élément du Site et/ou de son contenu.

17. Durée et modification des CGUV

17.1. Durée

Les présentes CGUV sont conclues pour une durée indéterminée.

17.2. Modification des CGUV

Toute modification des présentes Conditions Générales sera communiquée au Client un (1) mois avant sa date d'application.

L'absence de contestation du Client avant la date d'application vaudra acceptation desdites modifications. Si le Client refuse les modifications proposées, il peut résilier sans frais, avant cette date, selon la procédure de résiliation décrite à l'article 18. Le Client est réputé avoir

accepté la modification s'il n'a pas notifié à Regular, avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, qu'il ne l'acceptait pas.

Il en résulte que Regular ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage résultant de la modification des CGUV dès lors que le Client s'abstient de résilier les Conditions Générales et continue à utiliser les Services Regular après la date d'entrée en vigueur de la modification.

18. Droit de rétractation et résiliation des CGUV

18.1. Rétractation et résiliation à l'initiative du Client

Lorsqu'il agit en qualité de Consommateur, le Client bénéficie, conformément aux dispositions légales applicables, d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion des présentes CGUV, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de frais de clôture.

Le droit de rétractation peut être exercé par courriel ou par courrier à l'aide du formulaire de rétractation figurant en **Annexe 3**. Le droit de rétractation peut également être exercé par le Client Consommateur selon une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter mentionnant le Service concerné par cette rétractation.

Le Client peut également à tout moment, sans préavis, fermer son Compte Regular sans avoir à justifier de motif. Dans ce cas, des frais de clôture de 25 € sont appliqués.

Pour fermer son Compte Regular, le Client :

- effectue un retrait de la totalité de son encours, pour que celui-ci soit ramené à 0 €,
- envoie un email à contact@regular.eu en mentionnant ses coordonnées pour demander la clôture de son Compte Regular, en précisant sa référence client (suite de 6 caractères en chiffres et en lettres).

Le Compte Regular est alors fermé dans un délai de trois (3) jours ouvrés.

18.2. Résiliation à l'initiative de Regular

À tout moment, Regular peut clôturer le compte sans motif ou si une cause légitime apparaît (par exemple en cas de non-respect de l'article 14). Dans ce cas, Regular fournit une notification écrite. Sauf comportement gravement répréhensible du Client, décès du Client personne physique ou cessation de l'existence juridique du Client personne morale, un préavis de deux (2) mois sera respecté à compter de la date d'envoi de la notification.

Le solde résiduel sur son Compte Regular pourra être transféré sur un compte bancaire appartenant au Client, qui devra fournir les coordonnées correspondantes.

En cas de décès du Client personne physique, Regular pourra suspendre l'accès au Compte Regular et les opérations qui y sont associées dès qu'elle aura connaissance du décès. Le solde résiduel sera restitué aux ayants droit ou au notaire chargé de la succession, sous réserve de la communication des informations et pièces justificatives requises par Regular.

En cas de dissolution ou de liquidation du Client personne morale, Regular pourra suspendre l'accès au Compte Regular et les opérations qui y sont associées. Le solde résiduel sera restitué conformément aux instructions de son liquidateur ou de toute autre personne légalement habilitée à le représenter, sous réserve de la communication des informations et pièces justificatives requises par Regular.

18.3. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation, Regular procède à la suppression dans ses systèmes d'information des Données d'Accès, Données d'Identification, Données Personnelles et de toute autre Donnée afférente au Client et à son Espace Personnel, à l'exception des informations qui doivent éventuellement être conservées par Regular au titre de ses obligations, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

19. Lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

A des fins de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Regular en sa qualité de Prestataire de Services sur Crypto-actifs, pourra être amenée à demander au Client des documents permettant de justifier la conformité de toute opération réalisée.

En application de la législation en vigueur, le Client est informé que ces informations et documents sont conservés par Regular pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

20. Généralités

20.1. Cession

Les CGUV ne peuvent pas faire l'objet d'une cession totale ou partielle par le Client, que ce soit à titre onéreux ou gratuit. En cas de manquement à cette interdiction, les CGUV seront immédiatement résiliées par Regular et la responsabilité du Client pourra être engagée.

20.2. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la Partie concernée.

21. Information précontractuelle et acceptation des CGUV

Lorsqu'il agit en qualité de Consommateur, le Client reconnaît avoir été informé, préalablement à la souscription des Services Regular et à la conclusion des présentes Conditions Générales, d'une manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGUV et conformément aux dispositions applicables du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des Services Regular, compte tenu du support de communication utilisé et du Service Regular concerné ;
- sur le prix des Services Regular et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date ou le délai auquel Regular s'engage à fournir les Services Regular commandés ;
- sur l'identité de Regular, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, ainsi que sur ses activités ;
- sur les garanties légales et contractuelles et leurs modalités de mise en œuvre ;
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- sur le droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), les modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- sur les moyens de paiement acceptés.

La signature des présentes CGUV par le Client ou, lorsque le Client est une personne morale, par son représentant légal ou son Représentant Habilité, emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales ainsi que, le cas échéant, obligation de paiement des frais afférents aux Services Regular.

22. Droit Applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

23. Règlement des différends et juridiction compétente

23.1. Réclamation préalable

En cas de différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à l'inexécution ou à la résiliation des présentes CGUV, le Client est invité à adresser préalablement une réclamation écrite au service client de Regular, à l'adresse électronique contact@regular.eu.

Les Parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant d'engager toute action contentieuse.

23.2. Médiation

Lorsqu'il agit en qualité de Consommateur, le Client peut, après avoir adressé une réclamation écrite à Regular et en l'absence de réponse satisfaisante, saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, sous réserve que le différend entre dans son champ de compétence et que les conditions de recevabilité de la demande soient réunies.

La demande de médiation peut être adressée :

- par voie postale : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 ;
- par voie électronique, au moyen du formulaire disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers.

La saisine du Médiateur doit intervenir dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite adressée préalablement à Regular Finance. Le recours au Médiateur est facultatif. Le Client demeure libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le Médiateur et de saisir à tout moment la juridiction compétente. Lorsqu'il agit en qualité de Non-professionnel, le Client personne morale peut également saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, sous réserve que le différend entre dans le champ de compétence de celui-ci et que sa demande satisfasse aux conditions de recevabilité applicables.

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers n'est pas compétent pour connaître des litiges entre professionnels.

23.3. Clients professionnels

Pour tout litige né des présentes CGUV avec un Client agissant en qualité de Professionnel, compétence exclusive est attribuée au Tribunal des activités économiques de Paris, dans la mesure où une telle attribution de compétence est permise par les dispositions légales applicables, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, de référé, de procédure d'urgence ou de demande incidente.

23.4. Clients consommateurs

Pour tout litige né des présentes CGUV avec un Client agissant en qualité de Consommateur, les juridictions territorialement compétentes sont déterminées conformément aux dispositions légales applicables.

Conformément à l'article R. 631-3 du Code de la consommation, le Client Consommateur peut notamment saisir, à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion des présentes CGUV ou de la survenance du fait dommageable.

23.5. Clients non-professionnels

Pour tout litige né des présentes CGUV avec un Client personne morale agissant en qualité de Non-professionnel, la juridiction compétente est déterminée conformément aux règles légales de compétence matérielle et territoriale applicables.

***

☐ En cochant cette case j'affirme avoir pris connaissance des Conditions générales d'utilisation et de vente (CGUV) du Compte Regular (société Regular Finance SAS) et confirme avoir pris connaissance du fait que la société me fournit des services sur crypto-actifs au sens du Règlement MiCA.

Entreprise : **SIREN :**

Prénom et Nom :

Fonction dans l'entreprise :

Date de signature :

Signature :

Merci de joindre un extrait KBIS / justificatif de domicile de moins de 3 mois ou un document justifiant votre activité professionnelle :

Annexe 1 – Convention de conservation et d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement MiCA, Regular précise avoir préalablement à la fourniture du Service de Conservation et d'administration de Crypto-actifs pour le compte de Clients, par le biais de l'acceptation et de la signature des présentes Conditions Générales par le Client concerné, informé et conclu avec le Client une convention écrite définissant les principes de fonctionnement dudit Service de Conservation et d'administration de Crypto-actifs et identifié les droits et obligations respectifs des Parties, et plus spécifiquement ses missions et responsabilités.

Les présentes Conditions Générales comportent notamment les indications suivantes :

- l'identité des parties à la convention, à savoir Regular et le Client, personne physique ou personne morale, ainsi que, lorsque le Client est une personne morale, l'identité de son représentant légal ou de son Représentant Habilité ;

- la nature et la description précise des Services sur Crypto-actifs fournis. À ce titre, Regular détaille la nature des Services fournis au sein de l'article 6 « Description des Services Regular » des présentes ;

- la politique de conservation ;

- les moyens de communication entre Regular et le Client, y compris le système d'authentification du Client (tels que prévus à l'article 4 « Accès aux Services» des présentes) ;

- une description des systèmes de sécurité utilisés par Regular (tels que décrits à l'article 12 « Sécurité » des présentes) ;

- les frais, coûts et charges appliqués par Regular (tels que décrits à l'article 5 « Tarif et rendement » des présentes) ;

- le droit applicable (tel que prévu à l'article 22 « Droit applicable » des présentes).

Annexe 2 – Convention de transfert

Conformément aux dispositions de l'article 82 du Règlement MiCA, Regular précise avoir préalablement à la fourniture du Service de fourniture de services de transfert de Crypto-actifs pour le compte de clients, par le biais de l'acceptation et de la signature des présentes Conditions Générales par le Client concerné, informé et conclu avec le Client une convention écrite définissant les principes de fonctionnement dudit Service et identifié les droits et obligations respectifs des parties.

Les présentes Conditions Générales comportent notamment les indications suivantes :

- le nom, l'adresse du siège social et toute autre adresse et tout autre moyen de communication, y compris l'adresse courrier électronique, utiles pour communiquer avec Regular ;

- le nom de l'autorité nationale compétente chargée de la surveillance de Regular : l'Autorité des marchés financiers ;

- une description des principales caractéristiques du Service de transfert de Crypto-actifs à fournir (article 6 des présentes) ;

- une description de la forme et de la procédure d'initiation ou de consentement à un transfert de Crypto-actifs et de retrait d'une instruction ou d'un consentement, y compris la spécification des informations qui doivent être fournies par le Client pour qu'un transfert de Crypto-actifs soit correctement initié ou exécuté (y compris comment s'authentifier) (tel que prévu à l'article 4 des présentes) ;

- les conditions dans lesquelles Regular peut rejeter une instruction visant à effectuer un transfert de Crypto-actifs ;

- une référence à la procédure ou au processus établi par Regular pour déterminer le moment de la réception d'une instruction ou d'un consentement à un transfert de Crypto-actifs et toute heure limite établie par Regular ;

- une explication par Crypto-actifs du réseau de technologie des registres distribués (DLT) utilisé pour le transfert de ce Crypto-actif : les crypto-actifs sont transférés via la blockchain publique Ethereum ou des solutions de couche 2 qui lui sont adossées, reposant sur une technologie de registre distribué (DLT) décentralisée, dont la sécurité et la finalité sont assurées par Ethereum ;

- le délai d'exécution maximal du Service de transfert de Crypto-actifs : Regular fixe des délais d'exécution maximaux en fonction des Crypto-actifs transférés : Blockchain Ethereum / Layer 2 : jusqu'à 3 jours ouvrés – ces délais sont applicables sous réserve

des éventuels délais appliqués dans l'exécution des transactions sur le protocole Blockchain sur lequel est (sont) émis le(s) Crypto-actif(s) concerné(s) ;

- pour chaque réseau DLT, le temps ou le nombre de confirmations de blocs nécessaires pour que le transfert soit irréversible sur le réseau DLT ou considéré comme suffisamment irréversible en cas de règlement probabiliste, compte tenu des règles et des circonstances propres au réseau DLT : **Ethereum** : irréversibilité généralement acquise après environ **64 confirmations de blocs (≈ 15 minutes)** – **Layer 2 Ethereum** : irréversibilité acquise après ancrage et finalisation sur Ethereum ;

- tous les frais, honoraires ou commissions payables par le Client à Regular en relation avec le Service de transfert de Crypto-actifs, y compris ceux liés à la manière dont les informations sont fournies ou mises à disposition et à la fréquence à laquelle elles le sont, et, le cas échéant, la ventilation des montants de ces frais (tels que décrits à l'article 5 des présentes) ;

- les moyens de communication, y compris les exigences techniques relatives à l'équipement et aux logiciels du Client, convenus entre les Parties pour la transmission d'informations ou de notifications liées au service de transfert de Crypto-actifs ;

- la manière dont les informations relatives au Service de transfert de Crypto-actifs doivent être fournies ou mises à disposition, et la fréquence à laquelle elles doivent l'être ;

- la ou les langues dans lesquelles la convention de transfert sera conclue et la communication au cours de cette relation contractuelle entreprise : le français ;

- la procédure sécurisée de notification du Client par Regular en cas de fraude présumée ou avérée ou de menaces pour la sécurité :

  En cas de fraude présumée ou avérée, d'utilisation non autorisée du Compte Client, ou de menace pour la sécurité des Services Regular, Regular informe le Client dans les meilleurs délais par des moyens de communication sécurisés.

  Cette notification est effectuée notamment par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse renseignée par le Client et, le cas échéant, par une notification via l'Espace Personnel ou l'Application Mobile.

  Afin de protéger les intérêts du Client et l'intégrité des Services, Regular peut prendre toute mesure conservatoire appropriée, incluant notamment la suspension temporaire de l'accès au Compte Client ou la restriction de certaines fonctionnalités.

  Le Client est tenu de coopérer avec Regular et de suivre les instructions communiquées, notamment en procédant sans délai à la modification de ses identifiants d'accès ou à toute action de sécurisation requise. ;

- les moyens et le délai dans lesquels le Client doit notifier à Regular tout transfert de Crypto-actifs non autorisé ou incorrectement initié ou exécuté, ainsi que la responsabilité de Regular, y compris son montant maximal, pour les transferts non autorisés ou incorrectement initiés ou exécutés : le Client est informé qu'en cas de transfert non autorisé ou incorrectement initié ou exécuté, il devra immédiatement contacter le support ;

- le droit du Client de résilier l'accord sur la fourniture de Services de transfert de Crypto-actifs et les modalités pour ce faire (en pratique, il devra dénoncer les présentes Conditions Générales et mettre fin à son utilisation des Services Regular, lesquelles supposent des opérations relevant du Service de transfert de Crypto-actifs) ; et

- une explication, par Crypto-actifs, du réseau de DLT utilisé pour le transfert de ce Crypto-actif : **ERC-20 (stablecoins, LP Tokens)** - blockchain Ethereum et réseaux de couche 2 adossés à Ethereum.

Annexe 3 – Formulaire de rétractation pour les Clients Consommateurs

Si le Client Consommateur souhaite se rétracter, il devra remplir le présent formulaire et l'envoyer par courrier électronique à contact@regular.eu

A l'attention de la société :

Regular Finance SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 849 355 565.

Je notifie par (ce courrier / ce courriel) la rétractation des présentes CGUV :

- Nom du Client : .....

- Adresse du Client : .....

Signature du Client (manuscrite ou via un dispositif de signature électronique)